



**Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Députés**

Luxembourg, le 22 octobre 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question à Monsieur le Premier ministre à propos du boycott des entreprises luxembourgeoises pour la vente de produits israéliens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

**Nathalie Morgenthaler
Députée**